

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_10**  
**Référence Nomenclature n°5.7**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis fonctionnels**  
**Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du**  
**Courrier - Archives**

**Objet : Désignation des membres de la commission spéciale siégeant**  
**à la Conférence pour l'entente entre la Commune de Firminy et la**  
**Commune de Fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages**  
**d'éclairage public et les illuminations de fin d'année**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses L 5221-1, L5221-2 et L2121-21,

Vu la délibération n°2021-083 du Conseil Municipal de la Ville de Firminy en date du 30 mars 2021 portant approbation de la convention d'entente entre la Ville de Firminy et la Ville fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année,

Vu la convention d'entente conclue entre la Ville de Firminy et la Ville de Fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année en date du 14 avril 2021,

Vu la délibération n°2023-285 du Conseil Municipal de la Ville de Firminy en date du 26 Septembre 2023 portant approbation de l'avenant à la convention d'entente entre la Ville de Firminy et la Ville de Fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année,

Vu l'avenant conclu entre la Ville de Firminy et la Ville de Fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année en date du 11 Octobre 2023,

Considérant que la Ville de Firminy et la Ville de Fraisses se sont entendues quant à la mise en œuvre d'une entente pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année, et ce jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de cette commission spéciale suite des élections municipales,

Considérant que cette commission spéciale est composée de 3 membres désignés à scrutin secret,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Municipal peut décider, à l'Unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Considérant que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_10**  
**Référence Nomenclature n°5.7**

Il est proposé la liste suivante :

M. Jean-Paul CHARTRON

M. Mickaël VIAL

Mme Isabelle AULAGNIER JASSERAND

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder à l'élection des trois membres de la Commission Spéciale à un vote scrutin public,
- Proclamer les membres élus de la Commission Spéciale afin de siéger aux Commissions Spéciales organisées dans le cadre de l'entente intercommunale entre la Ville de Firminy et la Ville de Fraisses,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

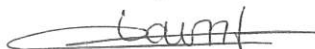
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

27 voix Pour,  
6 Abstentions,

- **PROCEDE** à l'élection des trois membres de la Commission Spéciale à un vote scrutin public,
- **APPROUVE** la désignation des membres afin de siéger aux Commissions Spéciales organisées dans le cadre de l'entente intercommunale entre la Ville de Firminy et la Ville de Fraisses comme suit :
  - o M. Jean-Paul CHARTRON
  - o M. Mickaël VIAL
  - o Mme Isabelle AULAGNIER JASSERAND
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 Mai 2026

La Secrétaire de séance



Claire TAING



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication

en date du 01/06/2026.....

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**Désignation des membres de la commission spéciale siégeant à la  
Conférence pour l'entente entre la Commune de Firminy et la  
Commune de Fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages  
d'éclairage public et les illuminations de fin d'année**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS** : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

**POUVOIRS** : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAING Claire.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF** : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	31
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33